

Alors il s'écria (à haute voix) : « C'est parce que je n'ai pas volé la perle que j'ai obtenu de naître dans la condition de deva ! » Les musiciennes rapportèrent au roi ce qu'avait dit *Hien-tche* ; le roi en rit fort (et dit) : « Ce garnement n'a certainement pas volé ma perle. » Il le relâcha donc et le laissa partir après lui avoir donné de l'or et des bijoux en abondance. En réalité, cet homme avait volé la perle, mais, pour avoir récité une gâthâ, il échappa au châtiment et reçut une récompense.

N° 458.

(*Trip.*, XXXVI, 4, p. 60 r°.)

Autrefois, il y avait un homme qui travaillait dans un champ à repiquer des plantes ; il était déjà près de midi et on ne lui avait pas encore apporté de chez lui à manger. Or un religieux qui avait perdu son chemin arriva dans ce champ et lui demanda le repas de midi. Le paysan répondit qu'il consentait à le lui donner, mais qu'il désirait humblement que son hôte attendît un peu, car le repas qu'on devait lui apporter de chez lui était en retard. Le religieux lui dit : « Puisque la nourriture n'est pas arrivée, je voudrais du moins me rafraîchir la bouche. » Le paysan détacha alors de sa ceinture un fruit de *ho-li-le* (*haritaka* = *terminalia chebula*) et le lui donna ; le religieux l'accepta et le mangea ; en outre, le paysan lui fit don d'une pièce de monnaie. Le religieux lui dit : « Vos sentiments ont su me toucher, mais je ne puis vous payer de retour ; je désire vous imposer les cinq défenses ; êtes-vous capable de les recevoir ? » L'autre répondit : « Moi, votre disciple, je suis dans la vie laïque ; il me serait difficile